

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 22
Pour : 27
Absent : 0
Contre : 0
Abstention : 0

N°050/2015

OBJET : Finances :

**Dotation d'Equipement
des Territoires ruraux
2015.**

L'an deux mille quinze
le 22 du mois de juin à 19 heures.
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 16 juin 2015.
PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO /
Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe
CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Charles BEVACQUA / Philippe
JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ /
Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/ Taoufik
FATFOUTA/ DRAGONI José/ / Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/
Catherine DINI

PROCURATIONS : Sonia CHAKROUNI à Taoufik FATFOUTA / Sophie
ESPOSITO à Serge DIGANI / Christine DECORDIER à Alexandra RUSSO /
Eddie DEGIOVANNI à Virginie GIMENEZ/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC
à Philippe MINEUR.

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Vu l'article L.2334-33 du CGCT,

VU L.2334-2 du code général des collectivités territoriales en ce qui
concerne les critères de population,

Vu les critères de population, la population à prendre en compte pour le
nouveau dispositif est la population INSEE, c'est à dire celle définie à
l'article R. 2151-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2010-1657 de finances notamment l'article 179,

Vu la modification de la loi n° 2011-900 par l'article 32 de la loi de finances,
Après avoir entendu le rapport de présentation,
Le Maire précise

Considérant les besoins de la commune,

Considérant l'intérêt d'attribution,

Il est décidé au Conseil Municipal de solliciter au titre de la Dotation
d'Equipement des Territoires Ruraux :

- du matériel Informatique scolaire pour un montant de 7 000euros,
- un Préau scolaire pour un montant de 25 000euros,
- Réparation de la voierie communale suite aux intempéries de novembre
2014 pour un montant de 150 000euros.

Compte rendu
exécutoire après dépôt
en préfecture le :
23/06/2015
et publication en mairie
le : 24/06/2015

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Robert NARDELLI
Maire de DRAP

